

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2002)
Heft: 3

Artikel: LME : sécurité et prix avantageux pour tous
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642366>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LME: sécurité et prix avantageux pour tous

«Adopter la LME le 22 septembre prochain, c'est veiller d'abord à ce que le courant reste fiable et abordable pour tous. Mais c'est aussi contribuer au renforcement du service public et encourager la force hydraulique et les nouvelles énergies renouvelables...»

L'ouverture du marché a déjà commencé en Suisse: cela fait longtemps que des prix alléchants amènent les gros consommateurs à changer de fournisseur. Or une telle situation est injuste pour les petits clients et risquée pour les entreprises électriques locales. En outre, cette tendance s'aggraverait sans la loi sur le marché de l'électricité (LME). Car la Commission de la concurrence a beau être habilitée à imposer l'accès au réseau en faveur de quelques gros clients ici ou là, elle ne peut régler toutes les modalités de l'ouverture du marché. En revanche, la LME met des garde-fous à sa libéralisation en Suisse. L'Assemblée fédérale a donc plébiscité cette loi. Une vaste alliance regroupant les cantons, les milieux économiques, la branche électrique, les consommateurs, les organisations pour la protection de l'environnement et les partis politiques soutient cet objet mis en votation le 22 septembre prochain. La LME fera jouer la concurrence dans le marché de l'électricité et garantira un approvisionnement avantageux. Elle maintient par ailleurs, voire renforce la compétitivité internationale de l'industrie électrique suisse.

Autres objectifs visés par la loi:

- obligation légale d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité
- garantie du service public, protection en particulier des petits consommateurs et des régions périphériques contre toute discrimination
- prix du réseau fixes pendant les six premières années puis gains d'efficacité au profit notamment des petites et moyennes entreprises (PME)
- protection des centrales hydrauliques dans un marché

concurrentiel ignorant les frontières nationales, encouragement du courant vert

- obligation pour les entreprises électriques d'adopter des mesures de reconversion en cas de restructuration dans le secteur des ressources humaines.

Au profit des consommatrices et des consommateurs: Libre choix du fournisseur, facturation transparente, sécurité des raccordements et de l'acheminement, création d'un guichet unique pour les consommateurs.

L'ouverture du marché de l'électricité permettra de choisir librement son fournisseur. Mais les consommateurs n'auront pas besoin d'en changer pour profiter d'une meilleure offre – comme l'ouverture du marché des télécommunications l'a montré. Dans l'intérêt de la concurrence, chacun recevra à l'avenir une information transparente sur le prix du courant acheté, son mode de production et sa provenance.

La LME exige que tous les clients soient raccordés au réseau de distribution. Les cantons s'assureront, lors des attributions de réseaux, que les raccordements couvrent l'ensemble du territoire. Tout exploitant de réseau aura désormais l'obligation légale d'acheminer le courant sans discriminer les consommateurs finaux. En effet, le calcul de la taxe d'acheminement se fondera sur les coûts nécessaires à une exploitation efficace, coûts incluant un gain approprié. Les conditions d'un marché équitable sont réunies: le Surveillant des prix suivra l'évolution des prix de l'énergie, la LME met de l'ordre dans le marché de l'électricité.

Recommandations de vote sur la LME

(Etat au 27.05.02, sans garantie)	OUI	NON	Libre
• WWF (15.04.02)	X		
• AEE Agence suisse des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (15.04.02)	X		
• VBE Vereinigung Bündnerischer Elektrizitätswerke (Vorstand 17.04.02)	X		
• economiesuisse (26.04.02)	X		
• GDK Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (02.05.02) à l'unanimité	X		
• USAM Union suisse des arts et métiers (Chambre suisse des arts et métiers)	X		
• FRC Fédération Romande des Consommateurs	X		
• Fédération suisse de pêche (Assemblée des délégués du 04.05.02)		X	
• FSE Fondation suisse de l'énergie (Conseil de fondation)	X		
• Association des entreprises électriques suisses (Comité; unanime)	X		
• Forum suisse de l'énergie (Comité 10.05.02)	X		
• Suisse Eole Association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse	X		
• ISKB Interessenverband Schweizerischer Kleinkraftwerkbesitzer	X		
• IGEB groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie	X		
• USP Union suisse des paysans	X		
• Christen und Energie	X		
• AITI Associazione industrie ticinesi	X		
• Esper Entente suisse pour une politique énergétique raisonnable	X		
• Les Verts suisses		X	
• FPC Fondation pour la protection du consommateur (Conseil de fondation 12.04.02)			X